

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

21223-26 Alkaline Cyanide Reagent

Date d'impression: 17.08.2015

Code du produit: 2122326

Page 1 de 10

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

21223-26 Alkaline Cyanide Reagent

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Analyse de l'eau

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: HACH LANGE GmbH
Rue: Willstätterstr. 11
Lieu: D-40549 Düsseldorf
Téléphone: +49 (0)211 5288-383
e-mail: SDS@hach.com
Internet: www.de.hach.com
Service responsable: HACH LANGE FRANCE S.A.S
8, mail Barthélémy Thimonnier - Lognes
F-77437 Marne La Vallée Cedex 2
Tél. +33 (0) 820 2014 14
e-Mail: info@hach-lange.fr

HACH LANGE N.V.
Motstraat 54
B-2800 Mechelen
Tél. +32 (0)15 423500
e-Mail: info@hach-lange.be

HACH LANGE
Rorschacherstrasse 30a
CH-9424 Rheineck
Tel. +41 (0)71 886 91 11
e-Mail: info@hach-lange.ch

HACH LANGE MAROC SARLAU
Villa 14 - Rue 2 Casa Plaisance Quartier Racine Extension
MA-Casablanca 20000
Tél. +212 (0) 522 97 95 75
e-mail: info-maroc@hach-lange.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence: F:ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59 // BE: +32 (0)70 245245

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Catégories de danger:
Toxicité aiguë: Acute Tox. 2
Toxicité aiguë: Acute Tox. 3
Corrosion/irritation cutanée: Skin Corr. 1B
Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1
Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 1
Mentions de danger:
Mortel par contact cutané ou par inhalation.
Toxique en cas d'ingestion.
Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

21223-26 Alkaline Cyanide Reagent

Date d'impression: 17.08.2015

Code du produit: 2122326

Page 2 de 10

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Sodium cyanure
hydroxyde de sodium

Mention d'avertissement:

Danger

Pictogrammes:



Mentions de danger

H310+H330 Mortel par contact cutané ou par inhalation.
H301 Toxique en cas d'ingestion.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans Entsorgung.

Conseils supplémentaires

Classification selon la directive Européenne sur la classification des préparations dangereuses 1999/45/CE.
Le produit est classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.

2.3. Autres dangers

Aucun à notre connaissance.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

21223-26 Alkaline Cyanide Reagent

Date d'impression: 17.08.2015

Code du produit: 2122326

Page 3 de 10

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
7732-18-5	Eau			85-90 %
	231-791-2			
143-33-9	Sodium cyanure			1-7 %
	205-599-4	006-007-00-5		
	Acute Tox. 1, Acute Tox. 2, Acute Tox. 2, Aquatic Acute 1 (M-Factor = 10), Aquatic Chronic 1 (M-Factor = 1); H310 H300 H330 H400 H410 EUH032			
1310-73-2	hydroxyde de sodium			1-5 %
	215-185-5	011-002-00-6		
	Skin Corr. 1A; H314			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

Après inhalation

Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

Après contact avec la peau

Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

Après contact avec les yeux

Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

Après ingestion

Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritation et corrosion, Toux, Insuffisance respiratoire, Perte de conscience, Spasme

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de formation de gaz de combustion ou de vapeurs dangereuses. (Cyanures)

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Pour éviter le contact avec la peau respecter une distance de sécurité et porter des vêtements de protection appropriés.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

21223-26 Alkaline Cyanide Reagent

Date d'impression: 17.08.2015

Code du produit: 2122326

Page 4 de 10

Information supplémentaire

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Imbiber d'un matériau absorbant inerte et évacuer comme un déchet spécial.

6.4. Référence à d'autres sections

13. Considérations relatives à l'élimination

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver sous clé ou dans une zone accessible uniquement aux personnes qualifiées ou autorisées.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Réactif pour analyses

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
1310-73-2	Sodium (hydroxyde de)	-	2		VME (8 h)	

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Privilégier les mesures techniques et les opérations appropriées par rapport à l'utilisation d'un équipement de protection personnelle.

Mesures d'hygiène

Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail.

Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité avec protections latérales

Protection des mains

Protéger la peau en appliquant une pommade.

Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374. En cas d'immersion: Type de gants: Viton Epaisseur du revêtement: 0,70 mm Temps de rupture: >480 Min. En cas de contact par projection: Type de gants: caoutchouc nitrile Epaisseur du revêtement: 0,20 mm Temps de rupture: >30 Min.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

21223-26 Alkaline Cyanide Reagent

Date d'impression: 17.08.2015

Code du produit: 2122326

Page 5 de 10

Protection de la peau

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Protection respiratoire

Respirateur en cas de formation d'aérosols ou de poussière.

Type de Filtre recommandé: Filtre ABEK

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: liquide
Couleur: incolore
Odeur: inodore

Testé selon la méthode

pH-Valeur (à 20 °C): 12,3

Modification d'état

Point de fusion: donnée non disponible

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 92 °C

Point de sublimation: non applicable

Point de ramollissement: non applicable

Point d'écoulement: non applicable

Point d'éclair: non applicable

Inflammabilité

solide: non applicable

gaz: non applicable

Dangers d'explosion

non applicable

Limite inférieure d'explosivité: non applicable

Limite supérieure d'explosivité: non applicable

Température d'inflammation: non applicable

Température d'auto-inflammabilité

solide: non applicable

gaz: non applicable

Température de décomposition: non applicable

Propriétés comburantes

non applicable

Pression de vapeur: donnée non disponible

Densité (à 20 °C): 1,112 g/cm³

Densité apparente: non applicable

Hydrosolubilité: complètement soluble
(à 20 °C)

Solubilité dans d'autres solvants

soluble

Coefficient de partage: donnée non disponible

Viscosité dynamique: donnée non disponible

Viscosité cinématique: donnée non disponible

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

21223-26 Alkaline Cyanide Reagent

Date d'impression: 17.08.2015

Code du produit: 2122326

Page 6 de 10

Durée d'écoulement:	donnée non disponible
Densité de vapeur:	donnée non disponible
Taux d'évaporation: (à 20 °C)	0,57
Test de séparation de solvant:	donnée non disponible
Teneur en solvant:	donnée non disponible

9.2. Autres informations

Teneur en solide:	non applicable
-------------------	----------------

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Danger de réactivité: Acides

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit avec les substances suivantes: Acides

10.4. Conditions à éviter

Températures extrêmes et lumière du soleil directe.

10.5. Matières incompatibles

Acides, Oxydants

10.6. Produits de décomposition dangereux

Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

DL50/orale/rat = 69 mg/kg

ETAmél calculé

ATE (par voie orale) 70,6 mg/kg; ATE (dermique) 113,2 mg/kg; ATE (par inhalation vapeur) 1,18 mg/l;

ATE (par inhalation aérosol) 0,735 mg/l

N° CAS	Substance	Voies d'exposition	Méthode	Dose	Espèce	Source
143-33-9	Sodium cyanure	par voie orale	DL50	4,8 mg/kg	rat	
		dermique	DL50	7,7 mg/kg	lapin	
		par inhalation (1 h) vapeur	CL50	0,16 mg/l	rat	
		par inhalation aérosol	ATE	0,05 mg/l		

Irritation et corrosivité

Le produit provoque des brûlures des yeux, de la peau et des muqueuses.

Effets sensibilisants

Aucune réaction de sensibilisation n'a été observée.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

21223-26 Alkaline Cyanide Reagent

Date d'impression: 17.08.2015

Code du produit: 2122326

Page 7 de 10

Effets graves après exposition répétée ou prolongée

La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Ne contient pas de composé listé comme cancérigène

Danger par aspiration

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

Information supplémentaire

D'autres propriétés dangereuses ne peuvent pas être exclues. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Méthode	Dose	[h] [d]	Espèce	Source
143-33-9	Sodium cyanure					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	0,083 mg/l	96 h	Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)	
1310-73-2	hydroxyde de sodium					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	45,4 mg/l	96 h	Onchorhynchus mykiss	

12.2. Persistance et dégradabilité

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

12.4. Mobilité dans le sol

donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

donnée non disponible

12.6. Autres effets néfastes

Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination

En accord avec les réglementations locales et nationales.

Code d'élimination des déchets-Produit

160506 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire
Classé comme déchet dangereux.

Code d'élimination de déchet-Résidus

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

21223-26 Alkaline Cyanide Reagent

Date d'impression: 17.08.2015

Code du produit: 2122326



Page 8 de 10

160506 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire
Classé comme déchet dangereux.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU: UN 2922
14.2. Nom d'expédition des Nations unies: LIQUIDE CORROSIF, TOXIQUE, N.S.A. (Solution d'hydroxyde de sodium/cyanure de sodium)/ADR*/
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 8
14.4. Groupe d'emballage: II
 Étiquettes: 8+6.1



Code de classement: CT1
 Dispositions spéciales: 274
 Quantité limitée (LQ): 1 L
 Quantité dégagee: E2
 Catégorie de transport: 2
 N° danger: 86
 Code de restriction concernant les tunnels: E

Transport fluvial (ADN)

Autres informations utiles (Transport fluvial)
 Non testé

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU: UN 2922
14.2. Nom d'expédition des Nations unies: CORROSIVE LIQUID, TOXIC, N.O.S. (Sodium hydroxide/sodium cyanide solution)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 8
14.4. Groupe d'emballage: II
 Étiquettes: 8+6.1

Marine polluant: --
 Dispositions spéciales: 274
 Quantité limitée (LQ): 1 L
 Quantité dégagee: E2
 EmS: F-A, S-B

Transport aérien (ICAO)

14.1. Numéro ONU: UN 2922

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

21223-26 Alkaline Cyanide Reagent

Date d'impression: 17.08.2015

Code du produit: 2122326

Page 9 de 10

14.2. Nom d'expédition des Nations unies:

CORROSIVE LIQUID, TOXIC, N.O.S. (Sodium hydroxide/sodium cyanide solution)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

8

14.4. Groupe d'emballage:

II

Étiquettes:

8+6.1



Dispositions spéciales:

A3 A803

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):

0.5 L

Passenger LQ:

Y840

Quantité dégagee:

E2

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 851

IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 1 L

IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 855

IATA-Quantité maximale (cargo): 30 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: oui



Matières dangereuses: Sodium cyanure

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Utiliser un équipement de protection individuelle.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Sans rapport

Information supplémentaire

Information supplémentaire: On peut envoyer ce produit en l'intégrant dans une trousse de produits chimiques comprenant différentes matières dangereuses compatibles aux fins d'analyse ou de test. Cette trousse aurait la classification suivante: UN3316 Trousse chimique, classe 9/II Les Indications de transport s'appliquent à l'emballage entier!

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Prescriptions nationales

Limitation d'emploi: Observer les contraintes liées au travail des jeunes. Observer les contraintes liées au travail des femmes enceintes et allaitantes.

Classe de contamination de l'eau (D): 3 - pollue fortement l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

SECTION 16: Autres informations

Modifications

Révision: 17.08.2015

Révision: 4

Révision: 27.05.2015

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

21223-26 Alkaline Cyanide Reagent

Date d'impression: 17.08.2015

Code du produit: 2122326

Page 10 de 10

Révision: 2, 11

Révision: 05.09.2013

Révision: 4-16

Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H300	Mortel en cas d'ingestion.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.
H310+H330	Mortel par contact cutané ou par inhalation.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H330	Mortel par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH032	Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)